



BOSTIK COLLE CARRELAGE SECHAGE RAPIDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : BOSTIK COLLE CARRELAGE SECHAGE RAPIDE
Code : 124541/2
Type de produit : Solide.
Utilisation de la substance/préparation : Ciments.
Producteur : BOSTIK SA
 LA DEFENSE 6
 16/32 Rue Henri Regnault
 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex
 FRANCE
N° de Téléphone. : + 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R43
Dangers pour la santé humaine : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation
Nature du produit : Ciments.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
silica, crystalline - quartz portland cement mixture	14808-60-7 65997-15-1	20 - 50 1 - 5	238-878-4 266-043-4	Non classé. [2] Xi; R36/37/38 [1] R43
carbonic acid, calcium salt (1:1) Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	471-34-1	1 - 5	207-439-9	Non classé. [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

4. PREMIERS SECOURS

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin. Laver avec de l'eau et du savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal
Poussière et fumées

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Stocker entre les températures suivantes: °C et °C

Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

silica, cristalline - quartz

carbonic acid, calcium salt (1:1)

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes

VME: 0,1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: aérosols, fraction alvéolaire

INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives

VME: 10 mg/m³ 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

- : Aucune ventilation particulière requise.

Mesures d'hygiène

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rinçage-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

- : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

- : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique	: Solide. [Poudre.]
Couleur	: Gris.
Odeur	: Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: 12 [Conc. (% poids / poids): 20%]
Point d'éclair	: Coupe fermée: >100°C (>212°F)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
silica, cristalline - quartz	Dlmin Intra-trachéal	Rat	250 mg/kg	-
	Dlmin Intra-trachéal	Rat	200 mg/kg	-
	Dlmin Intra-veineux	Rat	90 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	100 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	50 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	30 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	25 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	15,69 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	10 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	5 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	1,5 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	1 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	1250 ug/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	150 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	120 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Effets chroniques** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Biodégradabilité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

- Symbole(s) de danger** :



Irritant

- Phrases de risque** : R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux. S37- Porter des gants appropriés.
Contient du (de la)	: portland cement mixture
Utilisation du produit	: Produit de consommation.
Inventaire d'Europe	: Inventaire d'Europe: Indéterminé.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: silica, crystalline - quartz RG 25
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : Xi - Irritant

Historique

Date d'impression	: 16/11/2009.
Date d'édition/Date de révision	: 16/11/2009.
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.
Version	: 1
Élaborée par	: Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.